

Syndicat CGT du Conseil Départemental de la Moselle

Hôtel du Département - CS 11096 - 57036 METZ Cedex 1 | Bureau 129, Préfecture (1er étage) | 03 87 37 57 94 (Interne : 455.794) | cgt.cgt@moselle.fr

GEL DES POSTES = CASSE DES SERVICES PUBLICS



Après la précarité organisée des collègues contractuels qui se voient proposer des contrats de 2 mois en 2 mois et qui apprennent leur reconduction à la dernière minute, le département fait le choix politique de geler les postes. L'administration demande toujours plus de justifications pour chaque recrutement. Cette technique permet de cacher le gel des postes.

Des services désorganisés et des équipes épuisées

Le gel des postes provoque une **surcharge de travail chronique**.

Moins d'agent·es, c'est plus de tâches, plus de pression, plus d'urgences à gérer... sans moyens supplémentaires, mais avec toujours plus d'exigences. Le département organise l'**épuisement professionnel** :

- en ne remplaçant pas les départs,
- en laissant des postes vacants pendant des mois,
- en imposant des réorganisations permanentes en invoquant par la "rationalisation" et la "maîtrise des coûts",
- en transformant les agent·es en variables d'ajustement budgétaire.

Les services publics ne sont pas une marchandise et ne peuvent être gérés, organisés et pensés comme tel.

NOUS NE SUBIRONS PAS LES CONSEQUENCES DES CHOIX POLITIQUES ET BUDGETAIRES DU DEPARTEMENT ET DU GOUVERNEMENT

Syndicat CGT du Conseil Départemental de la Moselle

Hôtel du Département - CS 11096 - 57036 METZ Cedex 1 | Bureau 129, Préfecture (1er étage) | 03 87 37 57 94 (Interne : 455.794) | cgt.cgt@moselle.fr

Un service public entravé

Un service public de qualité nécessite du temps, des compétences et des effectifs. Respecter les usager·es, c'est donner aux agent·es les moyens de faire leur travail.

Sans moyen humain, il n'y a ni qualité, ni égalité de traitement.



LA CGT REVENDIQUE IMMÉDIATEMENT :

- La levée du gel des postes
- Des créations de postes à hauteur des besoins
- Des délais de recrutement plus courts
- Le remplacement systématique des absences
- Des moyens humains pour un service public de qualité